ACADÉMIE DE CRÉTEIL

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil Service DPE 4 Affaire suivie par :

Tél: 01 57 02 60 41

Mél: actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco 94 010 Créteil Cedex www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu : le code de l'éducation ;
- Vu : le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation;
- Vu : l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu : l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu : l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2015, portant nomination des personnels intéressés en qualité de conseiller principal d'éducation stagiaire;
- Vu : les propositions du jury académique du 22 juin 2022.

Arrêté

Article 1:

Sont autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage, les conseiller(ère)s principa(les)ux d'éducation stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2:

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 8 juillet 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



ANNEXE

Jury académique des conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires - session de juin 2022

sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé Conseiller(ère)s principaux d'éducation stagiaires admis(es) dans le corps des CPE

Date du concours	2015
Discipline	EDUCATION
Prénom	CATHERINE
Nom de famille	LELOUP
Nom d'usage	LELOUP
Civilité	MM